



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 ^{ème} délibération Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVIALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 13 Année : 2023

Exécutoire le : 26 JAN. 2023

Publiée le : 26 JAN. 2023

Visée le : 26 JAN. 2023

FINANCES Budget Principal

AE/CP 003 – Mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains (PDU) - Révision n°8

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération communautaire du 18 novembre 2015 portant ouverture de l'AE/CP,
Vu la délibération communautaire du 9 février 2017 portant révision n°1 au motif de la révision de calendrier,
Vu la délibération communautaire du 18 janvier 2018 portant révision n°2 au motif de la révision de calendrier,
Vu la délibération communautaire du 21 mars 2019 portant révision n°3 au motif de la révision de calendrier,
Vu la délibération communautaire du 9 octobre 2019 portant révision n°4 au motif de la prise en compte des coûts de l'enquête publique,
Vu la délibération communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°5 au motif de la révision de calendrier,
Vu la délibération communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°6 au motif de la révision de calendrier,
Vu la délibération communautaire du 22 février 2022 portant révision n°7 au regard de l'évolution du plan de déplacements urbains,*

Monsieur le Président rappelle qu'un plan de déplacements urbains est un document de planification défini aux articles L.1214-1 et suivants du Code des transports qui détermine, dans le cadre d'un périmètre de transport urbain (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, les transports publics, les deux roues, la marche...

La démarche est déclinée en plusieurs phases dont un diagnostic, un scénario, la définition d'un programme d'actions et une enquête publique qui avait été programmée fin 2019. Compte tenu de la crise sanitaire, l'enquête publique a été différée et il est souhaité, à présent, apporter des modifications et ajouts au projet initialement arrêté. Aussi une nouvelle prestation est-elle envisagée. Une consultation va être prochainement lancée et l'enquête publique s'est déroulée sur la fin de l'exercice 2022.

Le besoin estimé est de 90 000 euros (accompagnement et enquête) et décalé au titre des Crédits de Paiement (CP) 2023. L'Autorisation d'Engagement (AE) est inchangée à 322 166,54 euros.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision de l'AECP et la modification des crédits de paiement.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,
Renald BERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

AECPO03- Plan de déplacement urbains - révisions Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	AECPO05 - Plan de Déplacement Urbains
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	3551/3551AP
Montant initial de l'opération :	204 300,00 euros TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	204 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°2) :	204 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°3) :	204 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°4) :	309 300,00 euros ↗
Montant actualisé (révision n°5) :	309 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°6) :	309 300,00 euros →
Montant actualisé (révision n°7) :	322 166,54 euros ↗
Montant actualisé (révision n°8) :	322 166,54 euros →
DEPENSES	
	Vote
Dépenses réalisées 2016	102 690,00
Dépenses réalisées 2017	40 875,06
Dépenses réalisées 2018	40 263,48
Dépenses réalisées 2019	29 594,24
Dépenses réalisées 2020	18 743,76
Dépenses réalisées 2021	-
Dépenses réalisées 2022	90 000,00
Dépenses programmées 2023	-
TOTAL	322 166,54
Proposé	
Dépenses réalisées 2016	102 690,00
Dépenses réalisées 2017	40 875,06
Dépenses réalisées 2018	40 263,48
Dépenses réalisées 2019	29 594,24
Dépenses réalisées 2020	18 743,76
Dépenses réalisées 2021	0,00
Dépenses réalisées 2022	0,00
Dépenses programmées 2023	90 000,00
TOTAL	322 166,54
Proposé	
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	322 166,54
TOTAL	322 166,54

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Principal - AE/CP 003 - Mise en oeuvre d'un plan de déplacements urbains (PDU) - Révision n.8

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2023

Numéro de l'acte : d4417 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4417-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions